

Arrêté n° 5281

**Objet : Jeu-concours
rallye littéraire "Décathlon
de la lecture" dans les
médiathèques de Grand
Châtellerault, dans le
cadre des JO**

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 27 février 2023 définissant l'intérêt communautaire,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 04 avril 2024 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment celle de fixer les règles des jeux-concours organisés par Grand Châtellerault,

CONSIDÉRANT l'organisation d'un décathlon de la lecture dans les médiathèques de Grand Châtellerault,

ARTICLE 1 – Objet

En lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux 2024 », le réseau des médiathèques de Grand Châtellerault organise un *Décathlon de la lecture* pour inciter ses usagers à découvrir de manière ludique les collections de fiction ayant un rapport plus ou moins étroit avec les JO.

Ce défi littéraire est organisé du 25 mai 2024, date de passage de la flamme olympique à Châtellerault, au 8 septembre 2024 inclus, date de clôture des jeux paralympiques. Il est relayé dans les 13 médiathèques qui composent le réseau communautaire.

ARTICLE 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert aux personnes inscrites dans le réseau des médiathèques de Grand Châtellerault et âgées de plus de 10 ans.

La participation est gratuite, sans inscription spécifique supplémentaire.

Sont exclus les membres du personnel des médiathèques.

La participation peut se faire selon deux déroulés différents : le déroulé collectif et le déroulé individuel. Ces deux déroulés peuvent être combinés.

ARTICLE 3 – Déroulé collectif

Le Décathlon de la lecture est un rallye littéraire qui consiste à réaliser collectivement des épreuves littéraires afin de faire gagner sa médiathèque de proximité.

Dans chacune des 13 médiathèques figure une grande affiche recensant les 10 épreuves. Chaque livre emprunté dans le réseau et lu par un usager offre à ce dernier la possibilité de remplir une épreuve du *Décathlon de la lecture*.

Il doit s'agir d'une œuvre de fiction (roman et bande dessinée uniquement) relevant des collections des médiathèques de Grand Châtelleraut.

Lors du retour du document dans la médiathèque de son choix, l'usager peut signaler le lien entre le titre emprunté et une épreuve du *Décathlon de la lecture*. Si l'épreuve n'a pas déjà été validée par un autre usager, il remporte alors l'épreuve en question et fait avancer la médiathèque dans la compétition. Son nom est alors indiqué par le personnel de médiathèque à côté de l'épreuve en question et servira pour l'attribution des gains.

Parmi les 13 équipements du réseau de Grand Châtelleraut, la première médiathèque dont les usagers auront rempli l'ensemble des dix épreuves remporte le *Décathlon de la lecture*.

ARTICLE 4 – Déroulé individuel

Chaque usager a aussi la possibilité de participer individuellement au *Décathlon de la lecture* en réussissant toutes les épreuves grâce à ses emprunts dans les collections du réseau des médiathèques de Grand Châtelleraut.

Il doit pour cela cocher, dans le flyer dédié au jeu-concours, toutes les épreuves validées et indiquer le nom de l'ouvrage concerné.

ARTICLE 5 – Les épreuves

Le *Décathlon de la lecture* consiste à un rallye littéraire réunissant 10 épreuves en lien avec les romans et bandes dessinées du réseau des médiathèques de Grand Châtelleraut :

1. un livre dont le titre comporte le mot « flamme » ;
2. un livre dont la première de couverture comporte les couleurs des anneaux olympiques (bleu, noir, rouge, jaune, vert) ;
3. un livre dont le titre comporte le mot « or » ;
4. un livre dont le titre comporte le mot « argent » ;
5. un livre dont le titre comporte le mot « bronze » ;
6. un livre où il est question de « saut » (en longueur, hauteur, en parachute, dans le temps, etc.) ;
7. un livre en lien avec la pratique de la nage
8. un livre pouvant être mis en relation avec l'escrime (épée, sabre, fleuret, fente, etc.)
9. un livre où il est question de marche à pied, course à pied, vélo, cheval ;
10. un livre dont l'intrigue tourne autour d'un jeu de balle, ballon, boule ;

ARTICLE 6 – Validation des épreuves

Un livre permet de remporter une épreuve à la fois par usager. Autrement dit un usager ne peut pas valider deux épreuves simultanément en rendant un livre qu'il vient de lire.

Le même livre peut servir à deux usagers différents pour deux épreuves différentes.

Un usager peut valider plusieurs épreuves en empruntant et lisant plusieurs livres différents.

Un usager ne peut pas valider la même épreuve avec le même livre dans plusieurs médiathèques du réseau.

Pour les épreuves laissant place à l'interprétation, le personnel de médiathèque assurant l'accueil se fait juge de la pertinence du titre proposé par rapport à l'épreuve en question. En cas de doute, il est possible de recourir à un arbitrage de la direction du réseau qui tranchera et informera toutes les médiathèques participantes de la pertinence ou non de l'ouvrage concerné.

ARTICLE 7 – Attribution des gains

La première médiathèque du réseau de Grand Châtellerault à compléter l'ensemble des dix épreuves remporte le rallye.

Un gain sera attribué à chacun des usagers ayant concouru à la victoire de la médiathèque :

1. Flamme : Entrée adulte au musée de Châtellerault
2. Anneaux : Visite commentée du théâtre Blossac
3. Or : Visite commentée du théâtre Blossac
4. Argent : Entrée pour une personne à la piscine
5. Bronze: Entrée pour une personne au musée de Châtellerault
6. Saut : Entrée pour une personne à la patinoire
7. Natation : Entrée pour une personne à la piscine
8. Escrime : Entrée pour une personne à la patinoire
9. Locomotion : Entrée pour une personne au musée de Châtellerault
10. Balle : Entrée pour une personne à la piscine

Des gains supplémentaires seront attribués aux usagers qui relèveront le défi en individuel :

- Premier usager de plus de 25 ans qui remporte le défi en individuel : Entrée au musée de Châtellerault
- Premier usager de moins de 25 ans qui remporte le défi en individuel : Visite commentée du théâtre Blossac

Les gagnants seront informés individuellement par mail, en septembre, après la clôture du *Décathlon de la lecture*.

Les gains seront à venir récupérer dans la médiathèque de proximité (celle d'inscription) par chaque participant, remis sur présentation d'une pièce d'identité ou de la carte de lecteur.

ARTICLE 8 – Protection des données personnelle

• Responsable du traitement

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault (ci-après Grand Châtellerault), sise 78 boulevard Blossac - CS 90618 - 86106 CHÂTELLERAULT CEDEX.

• Base légale et finalités du traitement

Le traitement est mis en œuvre sur la base légale du consentement des personnes concernées et a pour finalités la remise des lots à chaque gagnant ainsi que la publication de leurs noms sur les réseaux sociaux ainsi que le site internet de Grand Châtellerault et des médiathèques de Grand Châtellerault.

- **Destinataires des données**

Les destinataires des données sont :

- les services de Grand Châtellerault participant à l'organisation du jeu concours

- **Durée de conservation des données**

Les données sont uniquement conservées par les services en charge de l'organisation du jeu concours :

- en base active, jusqu'à la bonne réception du lot par le gagnant ;
- en archivage intermédiaire, jusqu'à la fin du délai de prescription.

- **Transfert des données vers un pays tiers et prise de décision automatisée**

Les données ne font l'objet d'aucun transfert vers un pays tiers et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée.

- **Droits de la personne concernée**

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (loi Informatique et Libertés modifiée), les personnes concernées disposent des droits suivants :

- droit de retirer son consentement (art. 7 RGPD) ;
- droit d'accès (art. 15 RGPD) ;
- droit de rectification (art. 16 RGPD) ;
- droit à l'effacement (art. 17 RGPD – ce droit est conditionnel) ;
- droit à la limitation du traitement (art. 18 RGPD – ce droit est conditionnel) ;
- droit de formuler des directives post-mortem (art. 85 loi I&L).

- **Délégué à la protection des données**

Pour exercer leurs droits ou pour toute question relative à la protection des données personnelles, les personnes concernées peuvent contacter le Délégué à la protection des données de Grand Châtellerault par e-mail : DPO@GRAND-CHATELLERAULT.FR.

Par ailleurs, si vous estimez, après avoir contacté le DPO, que les droits des personnes concernées « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 9 – Litiges

La participation au *Décathlon de la lecture* implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement est consultable via le portail internet des médiathèques de Grand Châtellerault : www.mediathèques.grand-chatellerault.fr ou en version papier dans chaque médiathèque du réseau.

Une copie du présent règlement pourra être adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante :

Médiathèques Grand Châtellerault
8 rue Gaudeau Lerpinière
86100 Châtellerault

Ou reseau.mediathèques@grand-chatellerault.fr

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par la direction du réseau des médiathèques.

Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 10 – Exécution

Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Châtelleraut, le 14 MAI 2024 :

Le président de Grand Châtelleraut

Jean-Pierre ABELIN



ASOS TAM 1.5

